

Madame Nadia DUCCE
Commissaire Enquêteur

**DEPARTEMENT DE LA GUYANE FRANCAISE COMMUNE DE
KOUROU**

ENQUETE PUBLIQUE

ICPE

DU 14 MAI 2018 AU 15 JUIN 2018

DECISION E 17000006/97 du 20/03/2018 du TRIBUNAL ADMINISTRATIF de la GUYANE

Arrêté Préfectoral portant sur l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande présentée par la SAS NOFRAYANE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de latérite, au lieu-dit « PASSOURA » sur la commune de Kourou

Considérant que :

L'enquête s'inscrivait bien dans le cadre juridique du Code de l'Environnement, notamment de ses articles : R 512 à 10 du livre V (ICPE soumis à Autorisation), de l'article R511-9 rubrique n°2510-1 ET 2515-1) de la nomenclature ICPE du livre II Titre I.

- Les divers organismes et les administrations concernés avaient eu connaissance du dossier et avaient donné leur avis sur le projet.
- Le cadre réglementaire régissant le déroulement de l'enquête avait été respecté.
- La Société NOFRAYANE possède toutes les ressources pour mener à bien l'exploitation de la carrière.
- Le projet présente un intérêt économique et stratégique pertinent pour la commune

De plus, ce projet n'a pas fait l'objet d'avis défavorable de la part des administrations consultées et de la Collectivité Territoriale de Guyane ; la population consultée lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 14 mai au vendredi 15 juin 2018, n'a pas émis de réserve ou d'objection pendant cette période ; Il en résulte ce qui suit :

Avis du Commissaire Enquêteur

La localisation de la carrière, le mode d'exploitation et la réhabilitation du site après déforestation font que l'exploitation me paraît tout à fait envisageable.

Après avoir analysé le dossier dans son intégralité, les réponses aux questions formulées et effectué la visite des lieux, le commissaire enquêteur considère que le dossier soumis à une enquête publique est conforme aux exigences réglementaires et le pétitionnaire apporte une réponse positive aux exigences environnementales. Toutefois, qu'une attention particulière soit assurée pour le suivi des espèces protégées.

En conséquence, le Commissaire Enquêteur émet :

UN AVIS FAVORABLE

Au projet relatif à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de latérite « Passoura » sur la commune de Kourou par la société NOFRAYANE.

Fait à Cayenne, le 15 juillet 2018

Le Commissaire enquêteur

Nadia DUCCE